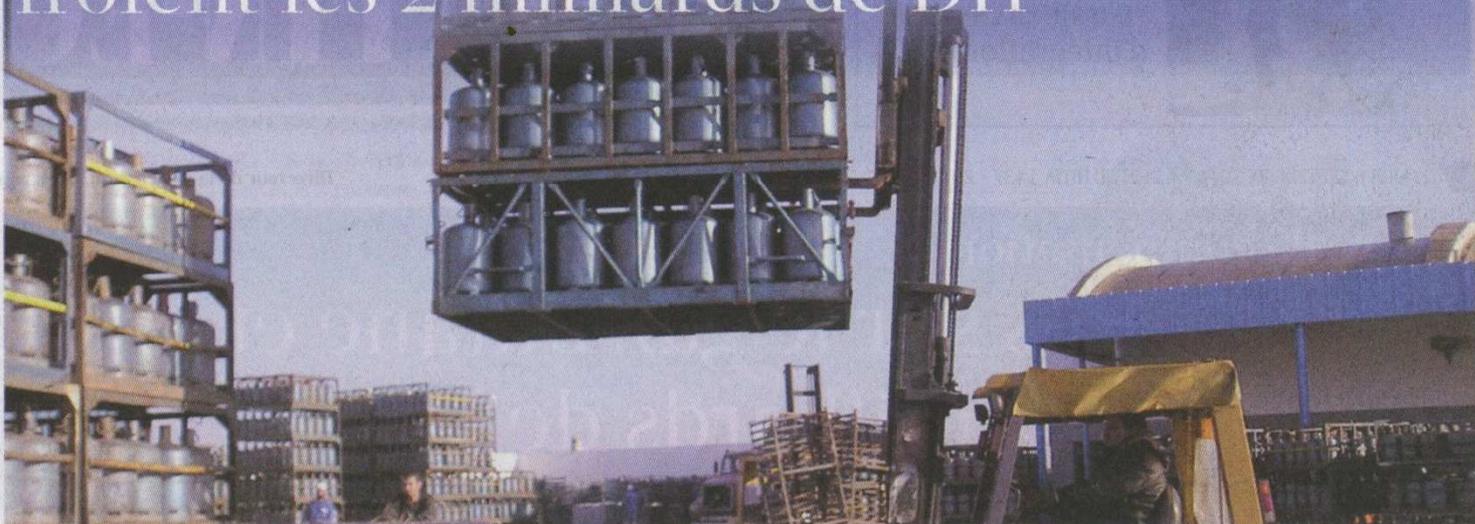


Caisse de compensation

Les arriérés sur le gaz butane et le sucre frôlent les 2 milliards de DH



Actuellement, la Caisse de compensation ne subventionne que le gaz butane (la mise à la consommation et le frais de transport) et le sucre.

Les arriérés de la Caisse de compensation s'élèvent à 1,798 milliard de DH, dont 1,429 milliard dus aux opérateurs du gaz butane et 369 millions aux sociétés opérant dans le secteur du sucre. Ces montants ont été comptabilisés selon les dossiers reçus par la Caisse à fin août dernier.

A fin août 2016, les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint 1,798 milliard de DH. Les créances dues aux opérateurs du gaz butane s'élèvent à 1,429 milliard de DH. Ces dossiers de subvention concernent un reliquat de la subvention du mois de mai 2016 et la totalité de la subvention relative au mois de juin dernier. En ce qui concerne les créances non encore payées aux sociétés opérant dans le secteur du sucre, elles se sont élevées à 369 millions de DH et représentent une partie de la subvention de la consommation au titre du mois de mai et la totalité de la subvention du mois de juin 2016. C'est ce que vient de souligner le top management de la Caisse de compensation dans son dernier rapport d'activité qui met en lumière les principaux indicateurs financiers de la subvention, ainsi que leur évolution dans le temps. La Caisse de compensation souligne, en outre, que le paiement de la subvention (dossiers réglés) relative aux deux produits subventionnés, s'est élevé, à cette date, à 5,219 milliards de DH, dont 3,019 pour le gaz butane et 2,2 milliards pour le sucre.

Par ailleurs, dans son dernier rapport d'activité, la Caisse a publié les chiffres actualisés relatifs à

l'évolution de la charge de compensation au titre du premier semestre de l'année 2016 comparée à la même période de l'année 2015, telle qu'elle a été arrêtée au 31 août dernier. Selon ce document, la charge de compensation a connu une régression de 24% à 4,715 milliards de DH. Cette baisse importante «est due essentiellement à l'effet conjugué de la modification du périmètre des produits subventionnés et de la baisse des prix des produits subventionnés à l'échelle internationale», souligne la direction de la Caisse. Actuellement, la Caisse de compensation ne subventionne que le gaz butane (au niveau de toutes les étapes du processus achat) et le sucre.

Par produit, la charge de compensation relative au gaz butane (chiffres correspondant à la mise à la consommation uniquement puisque la Caisse n'a pas reçu, les dossiers relatifs au frais de transport du gaz butane du mois de juin 2016) a chuté de 31% au premier semestre à 3,096 milliards de DH. Selon les responsables de la Caisse, cette baisse de la charge résulte d'un effet conjugué d'une augmentation de la consommation de l'ordre de 6%, et d'une baisse des prix de subvention unitaire de l'ordre de 37%. Plus de 81% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12 kg, contre seulement 15% pour la bonbonne de 3 kg et 4% la bonbonne de 6 kg. Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle a atteint 1,619 milliard de DH, en baisse de 5%. ■

—
Selon les chiffres actualisés de la Caisse, la charge de compensation au 1^{er} semestre a connu une régression de 24% sur un glissement annuel à 4,715 milliards de DH.

Moncef Ben Hayoun